



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 25 janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Transformations de postes

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 janvier à 16 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au Théâtre de Furiani en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 19 janvier 2021.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATESTI Gilles BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTTE Christine MASSONI Jean-Joseph MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
PIPERI Linda	à	LACAVE Mattea
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONI Pierre-Baptiste	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène

ABSENTS : VESPERINI Françoise

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. Mme Leslie Pellegrini est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Transformations de postes

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant les motifs évoqués ci-dessous ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La modification du tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

N° poste de travail	Poste de travail	N° poste budgétaire	Financement actuel	Nouveau financement	Motif
PT-00090	Agent technique de structure	PB-00283	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Poste vacant à la suite d'un départ à la retraite. Transformation sur le cadre d'emplois qui était initialement prévu pour ce poste (adjoint technique) avant la promotion interne de l'agent (agent de maîtrise).
PT-00132	Ouvrier de maintenance des bâtiments	PB-00284	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Poste vacant à la suite d'une mobilité interne. Transformation sur le cadre d'emplois qui était initialement prévu pour ce poste (adjoint technique) avant la promotion interne de l'agent (agent de maîtrise).
PT-00046	Agent technique de structure	PB-00250	Agent de maîtrise principal	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	Transformation du poste par cadre d'emplois pour permettre la nomination d'un agent ayant satisfait à l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Conseil du 25 janvier 2021

OBJET : Transformations de postes

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.